



CATAGOLFE

10 et 11 octobre 2020

ARRADON, Golfe du MORBIHAN

Autorité Organisatrice : SOCIÉTÉ des RÉGATES de VANNES

Grade 4

Instructions de Course (IC)

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour tous les concurrents, sur toutes les courses de la Catagolfe (ceci modifie la RCV 40).

Chaque participant est parfaitement conscient des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dit « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ; que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19, que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. Un bateau qui a un cas suspect de Covid19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

1. REGLES.

1.1 La régate sera régie par:

- les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- les règles d'Equipement des Voiliers (REV) en cours de validité
- les règlements fédéraux
- les règles techniques et de sécurité des supports à foils
- les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers, précisées en annexe 3: PRESCRIPTIONS FEDERALES
- en cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS.

2.1 Les avis aux concurrents sont affichés sur les tableaux officiels situés à la capitainerie du port d'Arradon.

2.2 Un briefing des concurrents pourra être organisé sur la terrasse du bar l'Abri Côtier, (§ 5 des IC), au plus tard une heure avant le premier signal d'avertissement du jour. Afin de respecter les mesures barrière, un seul membre de chaque équipage aura l'obligation d'assister à ce briefing et pourra être présent ; **le port du masque sera obligatoire.**

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE.

3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard une heure avant le premier départ prévu, le jour de son entrée en vigueur, sauf tout changement dans le programme qui sera affiché avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE.

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons, situé sur le parking dériveur, près de la capitainerie du port d'Arradon.

4.2 Signaux.

- Lorsque le *pavillon Aperçu* est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'*Aperçu* (ceci modifie Signaux de course).
- Le *pavillon Aperçu sur H* signifie : la course est retardée, il est interdit aux concurrents de se mettre à l'eau. Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 30 minutes après que l'*Aperçu sur H* aura été amené (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES.

5.1

Classes/Séries	Samedi 10 octobre Briefing (si organisé)	Samedi 10 octobre Signal d'avertissement	Dimanche 11 octobre Briefing (si organisé)	Dimanche 11 octobre Signal d'avertissement
Flying Boat Diam	10h30	11h30	9 h 30	10h30
Autres classes	10h30	à suivre	9 h 30	à suivre

Le dernier jour de course, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

5.2 Le nombre de course/étapes par jour est laissé à l'appréciation du Comité de Course, en fonction des conditions météorologiques, des considérations de sécurité et des impératifs liés à l'organisation générale. Une course suffit pour valider l'épreuve. Aucune course ne sera retirée.

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un *pavillon Orange* sera envoyé avec un signal sonore, cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLON(S) DE CLASSE.

DIAM 24 : FLAMME BLEUE

FLYING BOAT: FLAMME ROUGE

NACRA15 : FLAMME ROSE

INC C1 : PAVILLON C1 (un ruban rouge d'identification des concurrents de l'INC C1, doit être attaché à la latte supérieure de la voile).

FORMULE 18 : PAVILLON F18

HOBIE CAT 16 : PAVILLON HOBIE CAT

INC C3 : PAVILLON C3

DART 18 : PAVILLON DART

NACRA AILERON: PAVILLON SÉRIE

7. ZONES DE COURSE.

Toutes les classes : Golfe du Morbihan, baie de Kerjouanno, baie de Quiberon, Cartes SHOM 7137, 7141, 7107. Navicarte 246.

8. LES PARCOURS.

8.1 Description.

Les parcours sont décrits dans les annexes PARCOURS, qui préciseront l'ordre dans lequel les marques doivent être passées ou contournées, le côté requis de chaque marque, ainsi que la longueur approximative du parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le *pavillon D* sur le bateau Comité si le parcours comprend une bouée de dégagement. Il enverra le *pavillon Vert* pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à Tribord. L'absence de *pavillon Vert*

signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant à Bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Aux marques comportant un astérisque, (§ annexe PARCOURS), il pourra y avoir réduction de parcours, soit :

- en ayant ensuite à rejoindre la zone d'arrivée initialement prévue, en tenant compte des marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale. Dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le *pavillon O*.
- une réduction selon la règle 32 des RCV.
- une réduction selon l'article 8.6 des IC (ceci modifie la RCV 32.2).

8.5 Réduction de parcours après le départ. Voir également le § 13.3 des IC.

Le *pavillon Jaune* envoyé sur le bateau comité signalant la réduction de parcours signifie : "un nouveau départ peut être donné à cette marque, ou à une des marques suivantes" (auquel cas il conviendra de suivre le bateau comité portant le *pavillon L*). Les concurrents devront alors terminer le parcours, tel que défini initialement (ceci modifie la RCV 32.2).

8.6 Pointage officiel aux marques : voir annexe 1.

8.7 En fonction des conditions météorologiques, les parcours pourront être inversés. Les concurrents seront informés par l'envoi sur le bateau Comité de Course du *pavillon R*, avant ou avec le signal d'avertissement de(s) la course(s) concernée(s).

8.8 Cartes du parcours.

Les cartes des parcours pourront être fournies à titre indicatif par l'organisation (§ annexe PARCOURS).

9. MARQUES.

9.1 Balises et Cardinales du Golfe et de la baie de Quiberon.

9.2 Les bouées utilisées sur les raids sont cylindriques ou coniques rouge, blanche ou jaune. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque tel que prévu dans le §13.2 des IC.

Départ	Dégagement	Parcours	Arrivée
Blanche Décathlon	Conique Jaune.	Conique ou Cylindrique Jaune	Blanche Décathlon

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES.

10.1 Les zones considérées comme des obstacles sont définies dans les annexes PARCOURS et sur les cartes SHOM.

10.2 Le respect du balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours, est laissé à l'appréciation et à la responsabilité de chaque skipper.

La navigation est autorisée dans la bande des 300 mètres, hors zone de baignade.

10.3 Aucun bateau n'est autorisé à passer entre les réchauds et les cales de l'île Aux Moines (DP).

11. LE DEPART.

11.1 La zone de départ est située devant le port d'Arradon, entre l'île Piren, les îles Logoden et l'île Holavre.

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un *pavillon Orange* du bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une *bouée Blanche* siglée DECATHLON à l'extrémité bâbord.

La bouée pourra être posée sur un bateau viseur.

Quand un bateau viseur intervient dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un

obstacle et aucun bateau ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis son signal préparatoire jusqu'au signal de départ (DP)

11.3 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. (DP)

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie les RCV A4 et A5.

11.5 Un bateau du comité de course annoncera, si possible, les numéros ou les noms des bateaux OCS, au plus tôt 1 minute après le départ, sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 60.1 (b).

12. BATEAUX POINTEURS AUX MARQUES.

Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence de bateau pointeur aux marques ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1 (a).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.

13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course, mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre un bateau du comité de course arborant le *pavillon C*, signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28.1).

13.3 Aux marques comportant un astérisque, (§ annexe PARCOURS), il pourra y avoir réduction de parcours, soit :

- en ayant ensuite à rejoindre la zone d'arrivée initialement prévue en tenant compte des marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale, dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le *pavillon O*.
- une réduction selon la règle 32 des RCV.
- une réduction selon l'article 8.5 des IC.

14. L'ARRIVEE.

14.1 La zone d'arrivée normale (sans réduction de parcours) est située à proximité du port et des cales d'Arradon, dans le sud de la capitainerie.

14.2 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant le *pavillon Orange* et le côté parcours d'une bouée blanche siglée DECATHLON.

14.3 Le *pavillon Jaune* envoyé sur le bateau comité signifie qu'un nouveau départ sera donné sur zone et que les bateaux doivent rester à proximité.

14.4 En cas de difficulté, le bateau comité de course pourra maintenir sa position sur la ligne à l'aide du moteur.

15. SYSTEME DE PENALITE.

15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Les pénalités indiquées en % sont calculées en fonction de la RCV 44.3c.

15.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ.

16. TEMPS LIMITES.

16.1 Pour le premier bateau pour finir la course, il n'y a pas de temps limite. Le temps limite pour tout bateau pour finir la course après l'arrivée du premier de sa classe ou de sa série, varie selon les parcours :

PARCOURS 1, 2, 6, 9, 10, 15 : 1h00 après l'arrivée du premier de chaque série,

PARCOURS 3, 4, 5, 8 : 40 min. après l'arrivée du premier de chaque série,

PARCOURS 7, 11, 12, 13, 14 : 15min. après l'arrivée du premier de chaque série.

Pour les C1, le temps limite sera pris après l'arrivée du premier 16 pieds.

16.2 Tout bateau qui n'aura pas fini dans ce temps limite recevra, par le comité de course, le score correspondant à DNF (ceci modifie les RCV A4, A5 et 35).

17. RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION.

Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Jury, dont l'emplacement se trouve dans la salle de confirmation des inscriptions. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau de sa classe (ou série) a fini la dernière course du jour, ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury, dont l'emplacement se trouve dans la salle de confirmation des inscriptions. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b).

Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la RCV 60.1 (a).

- Départ : Bateaux en attente
- Règles de sécurité
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant réparation a été informée la veille,
- pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée (ceci modifie la RCV 62.2).

18. CLASSEMENT

Système 1 de points à minima

18.1 **Système1 : le classement s'effectuera en points.** Le système de Points à Minima de l'annexe A des RCV, s'appliquera, après application des éventuelles pénalités applicables.

Les pénalités mentionnées dans les présentes IC, peuvent être exprimées en temps ou en pourcentage. Sauf précision différente, le temps concerné est du temps réel. Dans le cas de pourcentage, la pénalité s'applique selon les modalités de la règle 44.3.c des RCV, en utilisant le pourcentage à appliquer décidé par le comité de réclamation. Ceci, hors blessure ou dommage sérieux causé ou avantage acquis significatif.

18.2 Pénalités applicables. Système 1 :

- a) DNC, DNS, RET, DNF, DSQ, DNE : application Annexe A.
- b) Infraction aux RCV 29.1 ou 30.1 ou 30.2 ou 30.3 :
 - OCS : 15mn : ceci modifie les RCV 29.1, 30.1 et A.4,
 - ZFP : application de la règle 30.2,
 - UFD et BFD : 30mn Ceci modifie les RCV 30.3 et A5.

c) défaut d'émargement chaque pénalité correspond à 10% du nombre des inscrits de sa série.

Un avis mentionnant les pénalités appliquées suivant cet article sera affiché au tableau officiel dès la communication, ou le retour à terre, du Comité de Course et au plus tard à l'heure limite du dépôt des réclamations. Les concurrents auront 30 minutes après l'heure d'affichage pour contester la pénalité devant le jury.

d) Infractions aux règles autres que celles du chapitre 2, non traitées spécifiquement par un article des IC et de leur annexe, de 10mn à DSQ selon appréciation du jury.

e) Infraction RCV 28 : un bateau n'ayant pas effectué le parcours conformément à RCV 28, recevra une pénalité allant de 5 min à DSQ, selon appréciation du Jury. Le Comité de Course sera particulièrement vigilant au respect du point 10.3 des IC.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT.

19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT.

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

20.2 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, s'il y a lieu, et tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course. Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 1 heure après l'heure limite d'affichage. Le Jury pourra accepter le dépôt plus tardif d'une telle réclamation, mais pas au-delà de l'heure limite de dépôt des réclamations du premier jour.

20.3 Contrôles sur l'eau :

Sur ou à proximité de la ligne d'arrivée, un bateau du Comité Technique arborant le *pavillon J* signifie : "Venez à portée de voix pour vérifier votre éventuelle convocation à un contrôle de jauge sur l'eau".

21. REGLES DE SÉCURITÉ.

21.1 Emargement obligatoire avant le départ sur l'eau et au retour à terre : si les conditions sanitaires le permettent : émargement papier traditionnel. En cas d'impossibilité l'émargement sera mis en place de la façon suivante :

A- Par VHF sur le canal 11 au plus tard 10mn avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

Le canal 11 sera ouvert à 10h50 le samedi 10 octobre et à 8h50 le dimanche 11 octobre.

B- À l'arrière du bateau comité : au plus tard 10mn avant le premier signal d'avertissement de la série concernée.

C- Par SMS (le numéro sera affiché à partir de 19h le 9 octobre sur le tableau officiel) : au plus tard 10mn avant le premier signal d'avertissement de la série concernée.

L'arrivée servira d'émargement retour.

Le non-respect de chaque émargement entraîne une pénalité appliquée à la course du jour la plus proche, courue par le concurrent, et ceci sans instruction (ceci modifie la RCV 63.1). Le non respect des contrôles sortie et retour entraîne la même pénalité à toutes les courses du jour (éventuelles étapes intermédiaires).

21.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF ou téléphone (DP).

21.3 Toute infraction aux règles de sécurité fera l'objet d'une pénalité directe proposée par le jugeur aux coureurs avec accord du jury.

Si le coureur conteste la pénalité, le jugeur déposera une réclamation.

21.4 Les équipages doivent effectuer une surveillance entre eux et rester en vigilance VHF.

21.5 Réduction ou Annulation d'une course après le départ.

En cas d'annulation d'une course, ou de réduction, après le départ par le comité de course, le reste du parcours sera effectué en convoi en navigation groupée.

Les concurrents devront se conformer aux directives du comité de course.

21.6 Demande d'abandon d'un ou de plusieurs équipages par le comité de course.

Pour des raisons de sécurité, le comité de course se réserve la possibilité de demander, à une marque, à un (des) concurrent(s) retardé(s) d'abandonner la course soit en regagnant directement la ligne d'arrivée, soit en étant pris en remorque. Cette décision peut intervenir au delà de 45 minutes après le passage à cette marque, du 1^{er} concurrent de la série concernée.

Lorsque cette obligation s'applique, le bateau du comité de course, à la marque, arbore un *pavillon K* et signale l'opération par des signaux sonores répétitifs (ceci modifie signaux de course).

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette décision, devra (ont) passer entre un bateau du comité et la marque (ceci modifie la RCV28), suivre les instructions du comité de course, et se conformer aux injonctions du commissaire de course.

Le(s) concurrent(s) concerné(s) par cette action du comité de course sera (ont) classé(s) après les concurrents ayant réalisé le parcours normal, et dans leur ordre de passage à cette marque (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5). Après leur passage de marque, ils rejoindront directement le lieu d'atterrissage initialement prévu, mais ne devront pas franchir la ligne d'arrivée prévue pour cette course.

21.7 **Matériel de sécurité.** Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

Pour tous les bateaux : 1 pagaie d'un mètre au moins, un bout de remorquage à poste de 15 m de long et 6 mm de diamètre, un bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre, deux brassières homologuées ou certifiées CE et combinaison iso thermique, un compas de route fixé au bateau (pour les F18, C1, Diam 24, ETF et FB), un miroir de signalisation, une radio VHF étanche multicanaux (fortement recommandée) ou un téléphone portable dans un sac étanche. Chaque concurrent doit porter sur lui, dès qu'il est sur l'eau, un Flash light et un stick lumineux, type cyalume vert. Autres équipements autorisés : GPS portable et compas électronique.

21.8

https://www.ffvoile.fr/ffv/web/ffvoile/documents/PE_Regles_Securite_Bateaux_Foils_0715.pdf

22. BATEAUX OFFICIELS.

Les bateaux officiels arboreront le pavillon Decathlon.

23. COMMUNICATION RADIO.

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. Cette restriction ne s'applique pas quand il s'agit de problèmes de sécurité majeurs.

24 PRIX.

Des prix seront distribués aux trois premiers de chaque classe ou série.

25. DECISION DE COURIR.

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

26. HORAIRES DES MAREES.

Les informations ci-dessous données à titre indicatif, correspondent aux sites d'ARRADON et PORT NAVALO. Les concurrents effectueront les éventuelles corrections nécessaires pour les autres sites du Golfe.

ARRADON	Samedi 10 octobre	Dimanche 11 octobre
Pleine Mer	12h47	14h38
Basse Mer	6h24 - 19h09	7h46 - 21h01
Coefficients	33 - 37	31 - 32
PORT NAVALO	Samedi 10 octobre	Dimanche 11 octobre
Pleine Mer	11h03	13h19
Basse Mer	17h40	19H07
Coefficients	33	31 - 32

27. PROGRAMME SOCIAL (*sous réserve des consignes sanitaires*).

Vendredi 09 Octobre

- 18h à 20h : ouverture de la chaine d'inscription (à confirmer)
- à partir de 19 h 30 soirée grillades à l'Abri Côtier

Samedi 10 octobre

- 8h00 : confirmation des inscriptions
- 10h30 : éventuellement briefing de course aux concurrents
- 11h30 : signal d'avertissement pour le premier départ
- 19h30 : repas du soir à la lucarne

Dimanche 11 Octobre

- 9h30 : éventuellement briefing de course aux concurrents
- 10h30 : signal d'avertissement pour les premiers départs
- 16h30 : remise des prix Esplanade Anne Caseneuve et buffet léger

Arbitres désignés

Présidente du Comité de Course : Françoise DETTLING

Président du Comité Technique : Michel MOYON

Président du Jury : Claude PETIT

Commissaire aux résultats : Christine MORVAN

Président du Comité d'Organisation : Luc HOUDET

Parcours (dessins) : Marc Cheli

ANNEXE 1

POINTAGE OFFICIEL AUX MARQUES

Si un bateau comité arborant le second substitut (+ éventuellement le(s) pavillon(s) des classe(s) concernée(s)) se tient près d'une des marques de parcours, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront alors passer dans cette porte et continuer leur course.

Si, par la suite, le comité décide d'interrompre la course, il arborera sur le bateau comité les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le(s) pavillon(s) des classe(s) concernée(s) (ceci modifie signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF. »

Tout événement susceptible de donner lieu à une réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Le comité de course pourra confirmer ces indications par V.H.F, mais l'absence d'information par VHF ne pourra donner lieu à une demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1 (b))

Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans l'annexe parcours (ceci modifie la RCV 32).

Aux marques comportant un astérisque (*) dans l'annexe parcours, il pourra y avoir réduction, soit :

a) en ayant ensuite à rejoindre la zone d'arrivée initialement prévue en tenant compte des marques de parcours initialement positionnées entre cette marque et la zone d'arrivée normale.

Dans ce cas, le bateau du comité de course arborera le pavillon "O"

b) une réduction selon la règle 32.2 des RCV.

ANNEXE 2

PARCOURS

1. Pour tous les parcours ci-dessous, les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours et de pointage (§8.4, 8.5, 8.6, 13.3, 21.6 des IC).
2. Il est donc fortement recommandé de passer à proximité et d'observer si un bateau comité, arborant les pavillons de réduction et de pointage du parcours, est mouillé à proximité car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir.
3. Si, seule une ou plusieurs séries sont concernées par cette réduction ou ce pointage, leur pavillon sera envoyé avec les pavillons S ou O ou le Second Substitut. Les séries non concernées continueront normalement leur parcours.

PARCOURS 1

Grand Parcours Boëdic – Port Navalo **(19M)**

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

Les deux Iles Logoden à laisser à tribord.

*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à bâbord.

* Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

Ile Stibiden à laisser à tribord.

* **Porte mouillée devant le mole de Port Navalo** : entre une bouée conique jaune, à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord.

Ile du grand Veïzit à laisser à tribord.

Ile aux Moines à laisser à tribord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Ile-aux-Moines, à laisser à tribord.

* Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

Ligne d'arrivée : (§14 des IC)

Remarque :

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Ile du grand Vézit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Ile aux Moines à tribord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

PARCOURS 2

Grand parcours Port Navalo - Boëdic (17.5M)

Ligne de départ (§11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

***Porte mouillée devant le mole de Port Navalo :** entre une bouée conique jaune à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord.

Île du grand Veizit à laisser à tribord.

Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

*Bouée Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarques :

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté du mole de Port Navalo arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « l'Île du grand Veizit n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.

PARCOURS 3

Tour de l'Île aux Moines (9 M)

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

PARCOURS 4

Irus – Boëdic – Ile aux Moines » **(12.5M)**

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord de l'Ile aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Contourner l'Ile Irus en la laissant à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Ile-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Pointe Sud de l'Ile aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

Ile Stibiden à laisser à bâbord.

*Bouée latérale Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarque :

Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.

PARCOURS 5

Boédic – tourelle de l'Oeuf - Arz (17 M)

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à bâbord.

Iles Logoden à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

***Porte** : entre la Tourelle latérale rouge de l'œuf à laisser à babord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

*Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'Ile d'Arz, à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'Ile d'Arz, à contourner en la laissant à bâbord.

*Bouée Cardinale sud Drenec au sud de l'Ile d'Arz, à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

* Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à Tribord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarques :

*Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée près de la tourelle de l'oeuf arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drennec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.

PARCOURS 6

Parcours en Rivière d'Auray (19 M)

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

Île longue à laisser à tribord.

***Porte** : dans la rivière d'Auray entre une bouée conique, à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON, mouillé à 200m dans le sud de la pointe espagnole, dans la baie de l'Ours.

Pointe de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

PARCOURS 7

Petit parcours (un tour : 2 M)

Le parcours comporte 3 tours

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

***Porte** : entre la bouée cardinale Boédic à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

Iles Logoden à laisser à bâbord.

***Porte** : entre la bouée latérale Logoden rouge, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à bâbord et un bateau du comité de Course arborant un pavillon DECATHLON (fin d'un tour).

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Attention : il est interdit de passer dans cette ligne d'arrivée entre les tours.

PARCOURS 8

Grand tour du golfe (14 M)

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

Île Stibiden à laisser à bâbord.

***Porte** : entre la Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'Île d'Arz, à laisser à bâbord et un bateau Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON.

*Contourner en la laissant à bâbord une bouée conique mouillée à 0.15 M au sud de l'Île de Lern.

* bouée latérale verte Drenec à laisser à bâbord .

*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

PARCOURS 9

Grand Parcours extérieur : Boëdic – Kerjouano **(24.5 M)**

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Bouée cardinale ouest Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

Les deux Iles Logoden à laisser à tribord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à Bâbord

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à tribord.

Ile Stibiden à laisser à tribord.

***Porte** entre la bouée cardinale Sud Crezic à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord

*Bouée cardinale sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

Les Hobie Cat 16 / Dart 18 / C3/ Nacra 15 / Nacra 5.7, ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno, mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours, en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.

*Bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno par 47°31.800'N - 2° 52. 800'W à contourner en la laissant à bâbord.

Ile aux Moines à laisser à tribord.

Perches vertes des Réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarque :

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Creizic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « Rejoignez directement la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et les perches des Réchauds à tribord »*

PARCOURS 10

Grand parcours : Kerjouano - Boëdic **(24.5 M)**

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe nord de l'Île aux Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes des réchauds, au Nord Ouest de l'Île-aux-Moines, à laisser à bâbord.

***Porte** entre la bouée cardinale Sud Creizic à laisser à bâbord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord.

*Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à bâbord.

Les Hobie Cat 16 / Dart 18 / C3/ Nacra 15 / Nacra 5.7, ne contournent pas la bouée conique jaune, mouillée devant les « remparts de Kerjouanno mais rentrent dans le golfe pour terminer le parcours en respectant les marques qui les séparent de la ligne d'arrivée.

*Bouée conique jaune, mouillée devant les remparts de Kerjouanno, par 47°31.800'N - 2° 52. 800'W à contourner en la laissant à bâbord.

*Pointe Sud de l'Île aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

Île Stibiden à contourner en la laissant à bâbord.

*Bouée Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale verte Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à tribord.

*Bouée cardinale Boëdic à contourner en la laissant à tribord.

*Bouée latérale Verte Pirenn à laisser à tribord

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à tribord

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarques :

*Si le bateau du Comité de Course situé à côté de la bouée Creizic Sud ou de la bouée Sud Méaban arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « , Rejoignez la ligne d'arrivée en laissant l'Île aux Moines et la bouée latérale rouge Roche Colas à Bâbord »*

Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.

PARCOURS 11

Ile aux Moines - Ile Arz **(15.5M)**

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Pointe Nord d l'île au Moines (Le Trech') à laisser à bâbord.

Perches vertes les réchauds, (au NW Ile aux Moines) à laisser à bâbord.

*Pointe Sud Ile aux Moines (Penhap) à laisser à bâbord.

*Porte entre une bouée conique jaune (mouillée entre la tourelle de l'œuf et l'île Govihan) et un bateau comité arborant un pavillon DECATHLON.

*Bouée cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à bâbord.

*Bouée latérale rouge Bilhervé, mouillée dans l'anse de Bilhervé à l'Est de l'île d'Arz, à contourner en la laissant à bâbord.

*Bouée Cardinale sud Drenec au sud de l'île d'Arz, à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Roche Colas à laisser à bâbord.

*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à laisser à Tribord.

* Bouée cardinale ouest Boédic à contourner en la laissant à tribord.

*Bouée latérale verte de Pirenn à laisser à tribord.

*Bouée latérale rouge Logoden à contourner en la laissant à Tribord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Remarques :

*Si le bateau du Comité de Course de la porte mouillée entre l'île de l'œuf et l'île Govihan arbore un **pavillon O**, ceci signifie : « la boucle située à l'Est de la bouée cardinale sud Drennec n'est plus à respecter comme marque de parcours ». C'est à dire que les bateaux vont directement à la ligne d'arrivée en laissant la bouée de roche colas à bâbord, tout en respectant les marques de parcours qui les séparent de la ligne d'arrivée.*

Aucun bateau ne doit traverser une ligne d'arrivée mouillée sauf lorsqu'il finit régulièrement son parcours.

PARCOURS 12

Irus - Bouée rouge Logoden (un tour : 2.5 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Contourner l'île d'Irus en la laissant à tribord.

***Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord (fin d'un tour)

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

PARCOURS 13

Bouée verte Pirenn - Bouée rouge Logoden (un tour : 1 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 11.2 des IC)

Contourner la bouée latérale verte Pirenn, en la laissant à tribord.

***Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à bâbord (fin d'un tour).

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

PARCOURS 14

Bouée verte Drenec - Bouée rouge Logoden (un tour : 2.3 M)

Le parcours compte 3 tours

Ligne de départ (§ 11 des IC)

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

*Contourner la bouée latérale verte Drenec en la laissant à bâbord.

***Porte** entre la bouée latérale rouge Logoden, mouillée près de la pointe d'Arradon, à laisser à tribord et un bateau du Comité de Course arborant un pavillon DECATHLON à tribord (fin d'un tour)

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

Attention : cette ligne d'arrivée ne peut être franchie qu'après avoir effectué 3 tours.

PARCOURS 15

Ligne de départ (§ 11 des IC) devant le port d'Arradon

Bouée de dégagement éventuelle à contourner (§ 8.3 des IC)

Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord.

Passer dans la porte formée par le bateau comité et une bouée blanche DECATHLON mouillée devant Arradon.

Contourner la bouée latérale rouge Logoden en la laissant à bâbord.

Ligne d'arrivée : (§ 14 des IC)

ANNEXE 3 PAVILLONS et BALISES



APERÇU



PAVN ORANGE



PAVN D



PAVN VERT



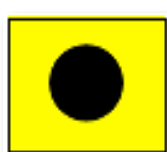
PAVN P



PAVN U



PAVN NOIR



PAVN I



PAVN X



1^{er} SUBSTITUT



PAVN A



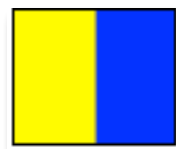
PAVN H



PAVN C



PAVN N



PAVN K



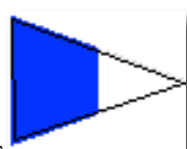
PAVN L



PAVN BLEU



PAVN S



2^{ÈME} SUBSTITUT



PAVN JAUNE



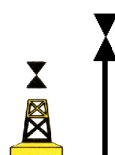
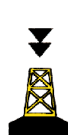
PAVN O



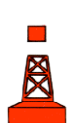
PAVN R



PAVN M



BALISES NORD, SUD , EST , OUEST



EN ENTRANT DANS LE GOLFE : VERT À TRIBORD, ROUGE À BABORD

ANNEXE 4

PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr , shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/75237/Imprime_Appel.pdf

ANNEXE 5 ZONE DE COURSE

Le Golfe du Morbihan, la rivière d'Auray et les abords Nord du golfe

(Méaban - Kerjouano)

